



MAIRIE DE ROUSSILLON

84 220

Téléphone : 04 90 05 60 16
Télécopie : 04 90 05 56 43
mairie-de-roussillon-vacluse@wanadoo.fr
<http://www.roussillon-en-provence.fr>

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

LUNDI 21 SEPTEMBRE 2026

A 18H à la Mairie

Présents : Mme Gisèle BONNELLY, M. Patrick ICARD, Mme Marie BERNARD, M. Patrick BROVELLI, Mme Magali BRAZARD, M. Philippe JEGOU, Mme Magali MOUNIER-SIRE, M. Jean-Jacques DIDNIK, Mme Michèle MALIVEL, M. André BONHOMME, Mme Karine MIGLIORINI, M. Jean-Louis CHABRIER, M. Jean-Charles CHOMETTE, Mme TRACOL

Absents excusés : Mme Nathalie CHEREL donne pouvoir à Mme Gisèle BONNELLY

Mme le Maire ouvre la séance et remercie l'assistance

Les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité le compte rendu du 29 JUIN 2026.

Mme le Maire prend l'ordre du jour du conseil municipal.

1/ APPROBATION CHOIX DE L'ENTREPRISE THAUDIERE POUR LA TOITURE BATIMENT DU ROUGE à L'ECOMUSEE

Afin de faire réaliser la réfection en totalité de la toiture du bâtiment du rouge à l'Ecomusée de l'Ocre, une consultation a été réalisée avec l'envoi de plans et d'un DPGF auprès de 2 entreprises MIALON et THAUDIERE le 07/07/2026 avec une réponse pour le 12/08/2026.

L'entreprise MIALON a fait savoir par email le 07 août qu'elle ne donnerait pas suite à notre consultation.

Au 12 août il y avait une seule offre celle de la société THAUDIERE CHARPENTE.

Le cabinet SOLAIR a fait l'analyse et a déclaré l'offre de cette société mathématiquement correcte. Les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité le devis de la société THAUDIERE CHARPENTE pour la réfection totale de la toiture du bâtiment du rouge pour 67910 € HT. Les travaux commenceront mi-janvier 2027.

2/APPROBATION DE LA MISSION D'ETUDE ET DE MAITRISE D'OEUVRE AVEC LE CABINET TRAMOY POUR LE PARKING DES SABLONS

Pour le moment Mme le Maire décide de retirer ce point de l'ordre du jour, elle souhaite rencontrer les responsables du cabinet au sujet du chemin du Colombier.

3/ APPROBATION CHOIX DE L'ENTREPRISE HYDROGEOTECHNIQUE POUR LA MISSION G2 phase AVP PRO POUR LE PARKING DES SABLONS

Afin de procéder à la réhabilitation du parking des sablons une mission géotechnique de type G2 AVP - PRO, en conformité avec la norme NF-O94-500 doit être réalisée

Cette mission de conception G2 comprend :

- reconnaissance géotechnique, sondage pressiométrique, sondages au pénétromètre dynamique, sondage carottées, essais de portance ; prélèvement d'échantillons ; analyse de perméabilité, essais de laboratoires adaptés.

- Le rapport devra comprendre la description des formations rencontrées, la caractéristique mécanique des sols, la présence éventuelle de remblais hétérogènes, le niveau d'eau observé (le cas échéant) l'aptitude des matériaux en place au rempli, le risque de tassement, la stabilité des terrassements, la recommandation des terrassements, la recommandation concernant les plateformes de voirie, la recommandation de traitement des sols si nécessaire, la préconisation pour les structures de chaussées, la préconisation pour le remblai des tranchées, la préconisation concernant l'infiltration des eaux pluviales

Une consultation a été réalisée avec cahier des charges et DQE auprès de 3 entreprises. La mairie a reçu trois offres, APC ingénierie, EXSOL Géotechnique Hydrogéotechnique. Le cabinet TRAMOY a fait l'analyse. Il propose de retenir l'entreprise Hydrogéotechnique pour la mission G2 AVP-PRO pour un coût de 4 775€ ht.

Les conseillers municipaux approuvent par 14 pour et 1 abstention, André BONHOMME, il estime que les honoraires du cabinet Tramoy et l'étude G2 vont coûter cher pour la simple réhabilitation du parking des sablons.

4/ APPROBATION CHOIX DE LA SOCIETE G.M.C.D. POUR LA MISSION DIAGNOSTIC AMIANTE et HAP DU PARKING DES SABLONS

Afin de procéder à la réhabilitation du parking des sablons un diagnostic amiante et HAP doivent être réalisés. Une consultation a été réalisée avec cahier des charges et DQE auprès de 4 bureaux. La mairie a reçu une offre de la société G.M.C.D, qui a été analysée et validée par le cabinet Tramoy comme cohérente et correcte.

Les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité la mission diagnostic et HAP à la société G.M.C.D. pour 2 109 € ht.

5/ CREATION POSTE ADJOINT TECHNIQUE A TEMPS COMPLET A COMPTER DU 01 OCTOBRE 2026

Les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité la création d'un poste d'adjoint technique à temps complet à compter du 1^{er} octobre 2026 pour les services techniques

6/ CREATION POSTE ADJOINT TECHNIQUE CONTRACTUEL POUR 6 MOIS A COMPTER DU 01 OCTOBRE 2026

En prévision de nombreux travaux en période hivernale, les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité la création d'un poste d'adjoint technique contractuel à compter du 1^{er} octobre 2026 à temps complet pour 6 mois.

7/ SOLIDARITE EN FAVEUR DES COMMUNES SINISTREES PAR LES INCENDIES

L'Association de Maire de France ouvre un fonds de soutien direct aux communes sinistrées pour donner suite aux incendies d'une intensité exceptionnelle qui se sont déclarés à compter du 22 juillet 2026, notamment en Gironde et dans le Var. Les conseillers décident de verser le don d'un montant 1 000 € à la commune de Le Porge en Gironde, durement touchée l'été dernier par les incendies. Michelle MALIVEL propose d'aller déposer directement le courrier à cette Mairie, étant elle-même dans la région prochainement.

8/ DESIGNATION D'UN REPRESENTANT AU SEIN DE LA SPL Territoire Vaucluse.

Suite du changement de municipalité, les conseillers municipaux décident à l'unanimité de désigner Mme Gisèle BONNELLY comme représentante de notre commune à la Société Publique Locale Territoire 84 (SPL).

9/ DESIGNATION DE 2 REPRESENTANTS A LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'APT LUBERON

La communauté de Communes du PAYS d'Apt Luberon demande la désignation de 2 conseillers pour la Constitution de la Commission Locale d'Evaluation des Charges transféré (CLECT), 1 titulaire et 1 suppléant. Les conseillers municipaux décident à l'unanimité de pour la mandature 2026-2032 :

Titulaire : Gisèle BONNELLY

Suppléante : Marie BERNARD

10/ APPROBATION DE LA CONVENTION ENTRE LA COMMUNE DE ROUSSILLON ET L'ASSOCIATION PREVIGRELE

L'Association PREVIGRELE domiciliée à Cavaillon sollicite la commune de Roussillon afin d'obtenir une participation financière de 1000 € pour 2026. Mme le Maire donne lecture de la convention. L'objectif de cette convention est « par le fonctionnement d'un réseau de lutte coordonné : limiter, voire éliminer les dommages liés aux chutes de grêle, par un ensemencement des nuages à risques grêligènes en particules glaçogènes afin de diminuer la taille des grêlons » les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité que la commune de Roussillon verse une participation de 1 000 € à cette association à compter de 2026.

11/ REMBOURSEMENT DE L'ANNUITE DE L'EMPRUNT 2026 PAR LE BUDGET PARKING AU BUDGET PRINCIPAL MAIRIE

Les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité que le budget parkings rembourse l'annuité de l'emprunt 2026 de 30 135,36€ au budget principal mairie.

12/ACCORD DE REVERSEMENT A HAUTEUR DE 20% AU PNRL DU MONTANT DE L'AMENITE RURALE 2026

En 2026 les aménités rurales de l'Etat versées à la commune de Roussillon est de 18 889 €. Comme en 2024 les communes peuvent reverser 20 % de ce montant au Parc naturel régional du Luberon. Les conseillers municipaux décident à l'unanimité de reverser au PNRL 20 % de 18 889 € soit 3 777.80 € au PNRL pour toutes les actions de ce dernier notamment :

- ▶ Education et sensibilisation à l'environnement
- ▶ Projet de conservation du patrimoine culturel et naturel
- ▶ Innovation et adaptation au changement climatique

13/ REDEVANCE OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LA SOCIETE ORANGE ANNEE 2026

Conformément au décret N° 2005-1676 du 27 décembre 2005 la société orange doit une redevance d'occupation du domaine public aux communes et donc à la commune de Roussillon. Les modalités de calcul de cette redevance s'appuient sur la fiche « patrimoine » de l'année N-1 avec un coefficient d'actualisation de l'année N pour 2026 elle est de 2711€. Les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité l'émission du titre cette recette.

14/ REDEVANCE ORANGE POUR NRAZO ANNEE 2026

Depuis la mise en service du nœud de raccordement d'abonnés en zone d'ombre (NRAZO) du chêne avec Orange. (C'est un local technique sécurisé où toutes les lignes téléphoniques de la même boucle locale sont connectées.) Les NRA sont essentiels pour le raccordement des abonnés ADSL à leurs opérateurs et ils jouent un rôle crucial dans la transition vers la fibre optique. Ils sont utilisés pour améliorer l'accès internet des zones rurales et pour soutenir les nouvelles technologies. La redevance est de 857.38 €. Les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité l'émission du titre cette recette.

15/APPROBATION DE LA DEMANDE DE SUBVENTION DU FONDS DE CONCOURS 2026 A LA CCPAL POUR MOBILIER DU CABINET DENTAIRE

Mme le Maire rappelle que le conseil municipal a décidé d'aider à l'installation d'une dentiste sur la commune en faisant l'acquisition de l'ensemble des mobiliers pour l'installation et tous les travaux dans le bâtiment communal.

Elle explique que la Communauté de Communes du Pays d'Apt Luberon a communiqué le montant du fonds de concours 2026 dans sa délibération N°CC-2026-119, l'attribution pour notre commune est de 22 177 €.

Les conseillers municipaux décident à l'unanimité de solliciter ce fonds de 22 177 € à la CCPAL pour l'acquisition du fauteuil dentaire ambidextre de 68 908 € HT

16/ APPROBATION DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL MUNICIPAL AU FOYER RURAL DE ROUSSILLON

Les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité la convention de mise à disposition d'un local situé dans les anciens bâtiments de IGN au Foyer Rural de Roussillon à compter du 1^{er} octobre 2026.

17/ACCORD APPEL DE FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT 2026

Le dispositif Fonds de Solidarité pour Le Logement (FSL) est un outil du Plan Départemental d'Actions pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD), qui vise à permettre à toute personne ou famille éprouvant des difficultés particulières, d'accéder à un hébergement et à un logement décent et indépendant et de s'y maintenir.

Le FSL met en place, sous certaines conditions, des aides financières pour le règlement des frais liés à l'accès à un nouveau logement (premier loyer, dépôt de garantie, ouverture des compteurs, assurance habitation, frais de déménagement), le règlement des dettes locatives ainsi que des factures d'eau, d'énergie ou de téléphone. Il finance également des mesures d'accompagnement social lié au logement et des actions spécifiques favorisant l'accès ou le maintien dans le logement ou visant la lutte contre la précarité énergétique. En 2025, pour votre commune, une personne a bénéficié de l'aide pour le logement, une personne pour les impayés énergie et une pour les impayés d'eau.

Le Fonds est abondé par le Département, l'Etat, la CAF, la MSA, EDF, ENGIE, les bailleurs sociaux, les communes et les intercommunalités. Le montant des participations est calculé par type d'aide et rapporté au nombre d'habitants :

- logement : 0,1068 €,
- énergie : 0,1602 €,
- eau : 0,1602 €.

Les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité de verser une participation de 571 € pour 2026.

18ACCORD APPEL DE FONDS D'AIDE AUX JEUNES 2026

Depuis le 1^{er} janvier 2005, date d'entrée en vigueur de la loi du 13 août 2004, relative aux libertés et responsabilités locales, la compétence du Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ) a été confiée au Conseil départemental.

L'objectif de ce dispositif, en faveur des jeunes en difficulté âgés entre 18 et 25 ans, habitant le département, est de favoriser leur insertion sociale et professionnelle et le cas échéant, leur apporter des secours temporaires de nature à faire face à des besoins urgents. 346 jeunes Vauclusiens ont bénéficié d'une aide financière, en 2025. Cette aide a concerné un jeune

Le financement du fonds est assuré majoritairement par le Département. Toutefois, les collectivités locales, les groupements et organismes de protection sociale peuvent également abonder le FAJ. C'est pourquoi, à l'instar des années précédentes le conseil départemental nous sollicite à nouveau pour notre participation à ce dispositif d'action sociale en faveur des jeunes du département de Vaucluse et, par voie de conséquence de votre territoire, qui rencontrent des difficultés dans la conduite de leur parcours d'insertion sociale et professionnelle. Les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité de verser une participation de forfaitaire de 200 € au titre de 2026 pour abonder le FAJ.

19/INSTAURATION DE L'INDEMNITE FORFAITAIRE COMPLEMENTAIRE POUR ELECTIONS

Lors des élections présidentielles, législatives, régionales, municipales, les consultations par voie de référendum, les élections du Parlement européen, certains agents municipaux sont amenés à effectuer des heures supplémentaires (tenue des bureaux de vote, montage et démontage du matériel, organisation et logistique des scrutins, etc). Ces travaux supplémentaires, effectués sur demande de l'autorité territoriale, peuvent être compensés de différentes manières.

Pour les agents relevant des catégories hiérarchiques B et C, la réglementation prévoit la prise d'un repos compensateur égal à la durée de travail supplémentaire et, à défaut, le versement d'indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS).

Pour les agents relevant de la catégorie hiérarchique A, non admis au bénéfice des IHTS, il est possible de leur attribuer une autre indemnité, à savoir l'indemnité forfaitaire complémentaire pour élections (IFCE) prévue par l'arrêté du 27 février 1962 suscitée. Les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité l'instauration de l'indemnité forfaitaire complémentaire pour élections.

Mme le Maire annonce que Mme Manilla CANOLLE arrêtera son activité de médecin généraliste homéopathe le 31 mars 2027.

La commune va bénéficier d'un médecin junior dans les locaux du cabinet médical des sablières. Un médecin supplémentaire viendra également en 2027.

Elle informe les conseillers municipaux :

- du déroulement de la fête de St Michel avec l'inauguration de l'Archange St Michel qui a demandé une année de travail pour sa restauration de M. DUVIEUXBOURG.
- du film de la prochaine séance de cinéma le 02/10/2026

La séance est levée à 18h 45.